

Municipalité de Notre-Dame-des-Bois

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 9 mars 2021, à 19 h 30, via l'application Zoom, sous la présidence de Madame Micheline Robert, Mairesse.

Sont présents :

District # 1 Vacant	District # 2 Monsieur Gérard Doyon
District # 3 Madame Rita Fortier	District # 4 Monsieur Claude Granger
District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin	District # 6 Madame Marie Bourgoin

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2 Ordre du jour

2021-03-041 Présentation et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie Bourgoin,
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3 Procès-verbal

2021-03-042 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par; Monsieur Claude Granger,
Et résolu unanimement;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021;

Adoptée

4 Trésorerie

2021-03-043 Dépôt des listes

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;

Dépôt du rapport des revenus et dépenses.

2021-03-044

Comptes du mois de février 2021

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 9 février 2021. Les chèques # 202100038 à # # 202100092 sont émis;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin ;
Appuyé et résolu unanimement;

D'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements à l'exception de la facture 202100124 de DHC avocats au montant de 3 337.84 \$.

Adoptée

5 Ressources humaines

2021-03-045

Embauche d'un responsable des travaux publics

ATTENDU QUE le conseil souhaite embaucher un responsable des travaux publics;

ATTENDU QUE le conseil considère que Monsieur Mohib Al Aiman Hossain est le meilleur candidat qui a postulé sur le poste de responsable des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité procède à l'embauche de Monsieur Mohib Al Aiman Hossain ;

Adoptée

2021-03-046

Acquisition de feux clignotants verts.

ATTENDU QUE le conseil soutient les efforts des pompiers pour assurer leurs sécurités;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin ;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité accepte d'acquérir des feux clignotants verts pour les véhicules personnels des pompiers. Ces feux permettront de les identifier lors d'interventions.

Adoptée

2021-03-047

Embauche pour le service d'animation estivale

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir un service d'animation estival l'été prochain;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin ;

Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité embauche une coordonnatrice et deux animatrices pour le service d'animation estivale l'été prochain;

Adoptée

6 Citoyens et organismes locaux

2021-03-048 Gala méritas

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir les étudiants de la polyvalente Montignac;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Claude Granger;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité verse 250 \$ pour le gala méritas de la polyvalente Montignac;

Adoptée

2021-03-049 Demande d'exemption de taxes pour les Infrastructures d'aqueduc et égout au chemin Vaillant - Monsieur Laperle

ATTENDU QUE Monsieur Laperle demande une exemption de taxes sur les frais d'infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égout pour le chemin Vaillant, en raison du fait, qu'il a assumé une partie des frais pour la construction des infrastructures du chemin Vaillant;

ATTENDU QUE le conseil doit faire en sorte que tous les contribuables assument de manière équitable les dépenses d'entretiens des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin ;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité n'accorde pas de remise de taxe à Monsieur Laperle ;

Adoptée

2021-03-050 Appui envers la campagne vers des collectivités durables

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;

Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

(suite de la résolution # 2021-03-050)

Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;
Appuyé et résolu unanimement;

Que la municipalité de Notre-Dame-des-Bois appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

2021-03-051 Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code Municipal* il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, une liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2019, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Alfred jr Beaudin
Appuyé et résolu unanimement;

IL EST RÉSOLU

QU'en vertu de l'article 1023 du *Code Municipal*, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 6527 43 5543
Propriétaire : Marco Boucher
Numéro de cadastre : 4767830
Taxes municipales et intérêts : 1 595,39 \$
Taxes scolaires et intérêts : 27,97 \$
Total des taxes dues : 1 612,23

Numéro de matricule : 6626 45 7573
Propriétaire : Jean-Claude Ross Succession
Numéro de cadastre : 4767948
Taxes municipales et intérêts : 4 218,60
Taxes scolaires et intérêts : 222,23
Total des taxes dues : 4 440,83

Numéro de matricule : 6627 18 2120
Propriétaire : Rita Fortier et Gérard Doyon

(suite de la résolution # 2021-03-051)

Numéro de cadastre : 4767959
Taxes municipales et intérêts : 3 644,72 \$
Taxes scolaires et intérêts : 0
Total des taxes dues : 3 644,72 \$

Numéro de matricule : 6628 77 8093
Propriétaire : Maurice et Emmanuel Leblanc et Jacqueline Benoit
Numéro de cadastre : 4768137
Taxes municipales et intérêts : 681,20\$
Taxes scolaires et intérêts : 0
Total des taxes dues : 681,20\$

Numéro de matricule : 6028 04 6177
Propriétaire : Joany Pomerleau
Numéro de cadastre : 6321226
Taxes municipales et intérêts : 4 343,93 \$
Taxes scolaires et intérêts : 0
Total des taxes dues : 4 343,93 \$

7 Affaires nouvelles

2021-03-052 Achat d'une imprimante pour produire des cartes permettant l'accès au dépôt au prix de 3 233,66 \$

ATTENDU QUE le conseil souhaite offrir aux citoyens des cartes d'accès au dépôt afin d'en assurer une meilleure gestion;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Marie Bourgoin;
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité achète une imprimante et ses accessoires pour la somme de 3 233,66 \$.

Adoptée

2021-03-053 Proposition pour soutenir les cerfs de virginie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

(suite de la résolution # 2021-03-053)

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaires ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Claude Granger et résolu unanimement par les membres présents;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimaux, optimaux ou trop élevés.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE

8 Varia

9 Période de questions

10 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20h21.

Micheline Robert
Mairesse

MICHEL MARCEAU
Directeur général & Secrétaire-trésorier